Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **57 (1965)**

Heft 5

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

57e année | Mai | No 5

L'USS et le programme conjoncturel de la Confédération

En date du 8 avril dernier, l'Union syndicale suisse adressait au président de la Confédération, notre estimé collègue Hans-Peter Tschudi, un mémoire consacré au programme conjoncturel complémentaire, économique et politique. Son importance est si grande et les suggestions qu'il présente d'une telle ampleur que nous jugeons utile de le reproduire ci-dessous intégralement. *Réd.*

Monsieur le Président de la Confédération,

Le 28 février dernier, le peuple et les cantons ont accepté à une très nette majorité les deux arrêtés conjoncturels. Pour le Conseil fédéral, le Parlement, les organisations économiques, ce résultat est assimilable à un mandat. Ils ont désormais l'obligation de poursuivre l'œuvre entreprise tout à la fois avec initiative, prudence et énergie. Dans cet esprit, nous nous permettons de vous soumettre, à l'intention du Conseil fédéral, des propositions et suggestions concernant l'aménagement et l'application de la politique économique et conjoncturelle.

I. Application des arrêtés conjoncturels

La plus grande faiblesse de ces arrêtés réside dans le fait qu'ils visent avant tout à freiner et à contenir l'évolution. Certes, ils font bénéficier certains secteurs, la construction de logements par exemple, d'un traitement prioritaire. En revanche, ils ne contribuent que peu à stimuler directement l'effort qui doit être fait pour atteindre les objectifs que l'on tient pour souhaitables. Des mesures complémentaires doivent donc surmonter ces faiblesses.

1. Construction de logements

a) Le programme conjoncturel confère un caractère particulièrement urgent au problème du logement. Cependant, le fléchissement du nombre des autorisations de construire noté vers la fin de l'année